

Défendre la vie humaine

La vie humaine a un prix immense, un caractère sacré : elle est sortie des mains de Dieu comme sommet de la création, et elle a été estimée au prix de l'Incarnation et de la Passion rédemptrice.

De part sa nature d'être unique capable de s'autodéterminer, son statut de personne, chaque être humain doit être respecté et doit pouvoir avoir les moyens de décider de sa vie sans grosse contrainte.

Chaque homme a le droit au respect non seulement de son intégrité, mais aussi de son développement physique, psychique, moral, et spirituel, du premier au dernier jour de son existence.

1) L'homme vaut plus qu'il ne soupçonne :

L'homme est le joyau de la création : il a conscience de dominer les autres animaux et la matière. Blaise Pascal le formulait ainsi : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature ; mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser : une vapeur, une goutte d'eau, suffit pour le tuer. Mais, quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. Toute notre dignité consiste donc en la pensée. » Cette dignité est aussi affirmée dans la Bible à travers les récits de la Création qui situent l'homme au centre des préoccupations divines, seul être « très bon », au bonheur duquel Dieu œuvre.

Mais la dignité de l'homme est plus grande encore que cette « valeur d'origine ». En effet, après que l'homme se fut éloigné de Dieu, Celui-ci déploya toute son énergie à le faire revenir, tenta de séduire son cœur à nouveau, et se donna Lui-même dans l'Incarnation et dans la Croix, et adopta les hommes qui vivent de sa vie. C'est ce que le Père Daniel-Ange résumait en une formule choc : « Tout homme est prince de sang divin », prince de sang... d'une royauté qui n'est pas de ce monde... La dignité de chaque homme devant Dieu constitue le fondement de la dignité de l'homme devant les autres hommes.

2) Son nom est « personne » :

La Rédemption se base elle aussi sur la dignité naturelle de l'homme : sa qualité de personne. En effet, la Rédemption est proposée à l'homme, elle ne lui est pas imposée.

L'homme n'est pas quelque chose, mais quelqu'un ! Chaque être humain est une personne, un individu de nature rationnelle, un corps unique doté d'une âme réflexive unique qui lui correspond, « un animal raisonnable ». L'homme est la seule bête au monde qui ait conscience de sa propre existence et qui puisse librement orienter sa vie comme il en décide, ou du moins qui en soit capable. De par son intelligence, l'homme est un être psychique (je pense et je veux), moral (mon action a une valeur), spirituel (je parle à Dieu). Saint Augustin dira que l'homme est « capax Dei », « capable de Dieu », capable d'être en lien avec Dieu.

Chaque personne a le droit au respect non seulement de son intégrité, mais aussi de son développement, sur les plans physique, psychique, moral, et spirituel, du premier au dernier jour de son existence naturelle. « Bricoler » la personne, c'est lui porter atteinte, et par là, c'est porter une atteinte grave à l'oeuvre de Dieu et au sujet de sa prédilection.

3) Suis-je responsable de mon frère ? ... demanda Caïn :

Cela fait un vaste éventail de choses à respecter et sur lesquelles veiller. On les appelle couramment les « droits de l'homme ». Jean-Paul II en a dressé une liste (selon le regard chrétien) dans l'encyclique « Centesimus annus » : « Le droit à la vie dont fait partie intégrante le droit de grandir dans le sein de sa mère après la conception ; puis le droit de vivre dans une famille unie et dans un climat moral favorable au développement de sa personnalité ; le droit d'épanouir son intelligence et sa liberté par la recherche et la connaissance de la vérité ; le droit de participer au travail de mise en valeur des biens de la terre et d'en tirer sa subsistance et celle de ses proches ; le droit de fonder librement une famille, d'accueillir et d'élever des enfants, en exerçant de manière responsable sa sexualité. En un sens, la source et la synthèse de ces droits, c'est la liberté religieuse, entendue comme le droit de vivre dans la vérité de sa foi et conformément à la dignité transcendante de sa personne ».

Bien entendu, mes droits engendrent chez moi un devoir : garantir le respect des mêmes droits à l'autre ! Cela s'entend aussi collectivement, au sens du droit des associations ou corporations, et du droit des peuples (des nations). C'est ce que l'Eglise appelle le « principe de solidarité ».

4) Principe de subsidiarité :

L'auto-détermination de chacun demande parfois d'être accompagnée, enseignée. Car si chaque homme est une personne, il commence par être une « petite personne » avant de devenir une « grande personne » ! C'est vrai de l'âge, c'est vrai de la maturité ou de la maîtrise : chaque personne qui découvre quelque chose est novice en ce domaine, et doit être éduquée ou s'éduquer soi-même. Le mode d'accompagnement souhaitable est nommé par l'Eglise : « principe de subsidiarité ».

On peut l'énoncer ainsi :

1. Respecter les attributions de chacun ; laisser les gens faire.
2. Seconder au besoin ; faire avec eux quand ça grince.
3. Remplacer exceptionnellement ; faire à leur place (montrer l'exemple) quand ça bloque.

Une application toute bête du principe de subsidiarité est celle du père de famille qui aide son enfant à résoudre un problème de mathématiques. D'abord, il laisse l'enfant réfléchir, chercher, recommencer dix fois,. Puis le père va reprendre l'exercice en essayant d'orienter l'enfant « Et si tu fais comme ça ? Qu'est-ce que tu crois qu'on veuille te faire dire ? ». Si l'enfant est toujours au fond du gouffre au bout de quelques longues minutes, le père va faire le problème lui-même (en changeant peut-être les chiffres s'il le peut), et le décomposer « en pensant à voix haute » devant l'enfant. Laisser faire / Faire avec / Faire à la place. CQFD !

5) Le domaines de la vie humaine en péril dans notre société :

Dans notre société française actuelle, et cela va en s'empirant depuis quarante ans, de nombreux domaines de la vie humaine sont mis en péril :

1. Le droit de naître : il est mis en péril par la banalisation de l'avortement, par le recours aux laboratoires pour la procréation, par les manipulations génétiques et l'utilisation de l'embryon.
2. Le droit de penser : la main mise sur les esprits à l'école, les difficultés à admettre qu'il n'y ait pas que l'Etat qui puisse éduquer.
3. Le droit de suivre sa conscience morale : « l'objection de conscience » en matière médicale n'est pas toujours reconnue.
4. Le droit de choisir son métier : on ne lutte pas réellement contre les esclavages modernes (prostitution et travail clandestin).
5. Le mariage a désormais des contours qu'il paraît difficile de définir...
6. Le droit de pratiquer sa religion : de façon insidieuse, le respect du mercredi n'est plus assuré (à l'origine, c'était afin de permettre que l'éducation religieuse se fasse hors de l'école), le dimanche n'est plus respecté, on interdit de faire état de sa religion à travers des signes d'appartenance visibles
7. Le droit de mourir humainement : euthanasie, mouvoirs.

Questionnaire de fin de cours :

Qu'est-ce qui fonde la dignité humaine ?

Quels sont les deux principes de base que l'Eglise rappelle dans le respect de l'autre ?

Comment énoncer de façon simple et claire le principe de subsidiarité ?

Merci qui ?